



Région

PAYS DE LA LOIRE

**APPEL À PROJETS
« INNOVATION ET MODERNISATION DES
CENTRES NAUTIQUES »**

CAHIER DES CHARGES

1. Contexte et objectifs visés par l'appel à projets :

Le Schéma Régional de l'Economie et de l'Emploi durable (SREED), dans son chapitre complémentaire Tourisme (valant Schéma Régional du tourisme et des loisirs) voté par l'assemblée régionale le 21 octobre 2011 a inscrit dans ses priorités l'accompagnement, de manière innovante, des entreprises et territoires touristiques face aux mutations de l'économie touristique.

Les activités nautiques sont fortement présentes sur la Région des Pays de la Loire, pour de nombreuses activités : voile, canoë-kayak, char à voile, surf, kite-surf, plongée...

Plus de 400 structures nautiques recensées sur le territoire régional accueillent différentes clientèles :

- une clientèle sportive pour des activités d'initiation, de perfectionnement, de préparation à la pratique compétitive et sportive,
- une clientèle touristique et de loisirs pour une pratique de découverte, d'initiation, de randonnées...
- une clientèle scolaire pour l'apprentissage des activités nautiques (approches éducatives et pédagogiques).

Après un premier appel à projets « nautisme » lancé par la Région entre 2007 et 2008 qui a permis d'accompagner la modernisation de la flotte de 55 centres nautiques, la Région des Pays de la Loire souhaite poursuivre le soutien de cette filière.

Cet appel à projets « Innovation et modernisation des centres nautiques » s'inscrit dans le cadre de la politique régionale de l'accompagnement des entreprises touristiques. Il vise à améliorer l'accueil touristique dans les centres nautiques et mettre en place des modalités innovantes d'accueil de leurs clientèles Il est destiné aux opérateurs en activité à la date à laquelle ils y répondent.

Dans le cadre de cet appel à projets, un seul dossier sera retenu par centre nautique pour l'ensemble de la période d'existence du dispositif. Il est donc fortement conseillé de présenter un projet le plus complet possible.

2. Durée de l'Appel à Projets :

L'appel à projets « Innovation et modernisation des centres nautiques » est ouvert du 16 avril au 31 décembre 2016. Ces projets devront être réalisés dans un délai maximal de deux ans à compter de la signature de la convention.

3. Thématiques des projets :

Les projets étudiés dans le cadre de cet appel à projet porteront sur les actions d'innovation et de modernisation des centres nautiques concernant en particulier l'amélioration de l'accueil physique des clientèles touristiques :

- amélioration des espaces et des services (rénovation, réagencement, mise en accessibilité...),

- amélioration du confort dans les vestiaires, sanitaires...
- modernisation des espaces extérieurs.

4. A qui s'adresse cet appel à projets ?

Cet appel à projets s'adresse à toutes les structures nautiques, personnes morales, de droit public ou privé implantées en Pays de la Loire, à savoir :

- entreprises (sous forme sociétaire),
- établissements publics,
- collectivités territoriales,
- associations.

Pour les entreprises, pourront bénéficier de ce dispositif, les petites entreprises au sens de la recommandation de l'annexe 1 du règlement général d'exemption par catégorie (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014, JOUE 26/06/2014 L187 portant définition des petites entreprises (moins de 50 salariés Equivalent Temps Plein et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan n'excède pas 10 millions d'euros)

Le porteur de projet doit être une personne morale clairement identifiée dont le siège social ou la localisation est en Pays de la Loire et qui sera le seul bénéficiaire des subventions régionales.

Il est précisé que le versement de l'aide aux entreprises s'inscrit dans le cadre du règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis – JOUE 24/12/2013 L 352/1. Dans ce cadre, le montant de l'aide allouée est donc fonction des aides reçues par ailleurs par le demandeur de la subvention.

5. Critères de sélection :

Les critères présentés ci-dessous sont cités par ordre décroissant :

1. le projet de développement du tourisme nautique, des loisirs nautiques et du nautisme scolaire de la structure nautique,
2. la participation du centre nautique aux différentes actions proposées par la Région et l'Agence régionale de développement des Pays de la Loire (Académie e-tourisme, balades nautiques, actions collectives nautismes en lien avec la Ligue de Voile des Pays de la Loire),
3. la mise à disposition des flottes, supports et matériels adaptés à la clientèle touristique et à différents types de pratiques (découverte, initiation, apprentissage, perfectionnement),
4. le caractère innovant, social et environnemental du projet (éco conception, accessibilité...),
5. la saisonnalité : les prestations sont proposées au moins 4 mois dans l'année (présenter le nombre de jours d'activités sur l'année et la période d'ouverture),
6. les emplois : le nombre de permanents et le nombre de saisonniers dans la structure et les projets de création d'emplois,
7. le nombre de pratiquants par cible de clientèle du centre nautique : habitants des Pays de la Loire, jeunes, touristes, scolaires...

8. la mise en place d'outils d'évaluation des activités nautiques : enquête de satisfaction clientèle, observation des clientèles, suivi clients...
9. l'engagement des structures dans les démarches d'amélioration de la qualité des prestations nautiques, d'adaptation de l'offre à la demande, d'observation des clientèles...

Ces projets seront analysés par les services de la Région qui pourront faire appel le cas échéant à des experts de cette filière.

6. Modalités de soutien financier :

Le soutien financier des projets par le Région des Pays de la Loire se fera de la manière suivante :

	Plancher des dépenses subventionnables (HT)	Plafond des dépenses subventionnables (HT)	Taux Région
Actions matérielles			
- amélioration des espaces et des services (rénovation, réagencement, mise en accessibilité...), - amélioration du confort dans les vestiaires, sanitaires... - modernisation des espaces extérieurs.	5 000 €	100 000 €	25 %
Participation du centre nautique aux « Balades et randonnées nautiques en Pays de la Loire » mises en place par l'Agence régionale des Pays de la Loire et le Comité Régional Olympique et sportif			+ 5 %
Dépenses spécifiques pour l'amélioration de l'accueil et de la pratique des publics handicapés			
Etablissement engagé dans une démarche de valorisation des publics handicapés (label « Tourisme et Handicap », démarche Handisport ou Sport Adapté)			+10 %
Actions immatérielles			
Diagnostiques et audits de fonctionnements du centre nautique (hors diagnostic et études techniques des bâtiments et audits comptables)	2 000 €	15 000 €	50 %

* Les labels ou certifications doivent être obtenus avant la date d'expiration de la convention signée avec le bénéficiaire.

DEPENSES NON ÉLIGIBLES

- le matériel nautique (flotte, gilets de sauvetage, accastillage...)

- le matériel d'occasion,
- les biens acquis par crédits bail,
- les prestations non réalisées par des entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Services ou au Répertoire des Métiers
- les factures inférieures à 100 € HT

Renseignements :

Monsieur le Président du Conseil régional des Pays de la Loire
Direction de l'Action Economique, Innovations et Internationalisation
Service Economie Locale et Tourisme
Pôle Aménagements et Filières Touristiques
44966 NANTES CEDEX 9

Renseignements et contacts :

Brendan LE RESTE – responsable du pôle « Aménagements et filières touristiques »
brendan.le.reste@paysdelaloire.fr

Alice CHANSON – gestionnaire du pôle « Aménagements et filières touristiques »
alice.chanson@paysdelaloire.fr
Tél : 02.28.20.51.41